

**COMPTE RENDU  
REUNION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL  
DE L'AADCSA  
en date du 18 AVRIL 2019**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Direction :** M. BERNIER Dominique

**Déléguées du personnel titulaires :**

Mme CONTOUX Alexandra  
Mme DIAZ Murielle  
Mme LABUSSIERE Martine  
Mme LAPRUGNE Josette  
Mme PONS Isabelle

**ETAIENT EXCUSEES :**

**Déléguée du personnel titulaire :**

Mme CHOTARD OLIVIER Corinne  
Mme LESPINASSE Johanna

**Déléguée du personnel suppléante :**

Mme RIFFARD Yrène

**I – MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

Les listes des mouvements du personnel concernant les mois de MARS et AVRIL 2019 sont remises par M. BERNIER.

Au 31 mars, nous dénombrons 484 salariés (416 en CDI et 68 en CDD).

**II – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES**

Les listes des contrats inférieurs à 70 heures relatives aux situations au 28 février et 31 mars 2019 sont remises par M. BERNIER.

### **III – DOSSIERS D’INAPTITUDE : RETOUR SUR LES CONSULTATIONS PAR MAIL DES 07/03/2019 ET 04/04/2019**

Au regard du caractère d’urgence de 2 dossiers d’inaptitude, des consultations des déléguées du personnel ont eu lieu par mail en date du 7 mars et du 4 avril.

- Mme L., agent à domicile sur l’antenne de Chevagnes, en CDI depuis octobre 2012, et en arrêt suite à maladie depuis le 24/09/2018. Son poste a fait l’objet d’une étude par le médecin du travail le 06/02/2019. Un échange a eu lieu avec l’employeur le même jour. Lors de la visite du 25 février dernier, le médecin a déclaré Mme L. inapte à reprendre son poste avec les commentaires suivants : «*Inaptitude définitive au poste d’agent à domicile. Pas de reclassement possible au sein de la structure ni sur les autres antennes de la structure* ».
- Mme F., agent à domicile sur l’antenne de Marcillat, en CDI depuis octobre 2016, a été en arrêt maladie du 14 au 31 juillet 2018. A compter du 1<sup>er</sup> août, Mme F. a été déclarée en accident du travail suite à maladie professionnelle. Son poste a fait l’objet d’une étude par le médecin du travail le 13/02/2019 suite à un échange avec l’employeur le 05/02/2019. Le médecin lors de la visite du 2 avril 2019 a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants : «*L’état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi* ».

Les délégués prennent acte de ces situations et des décisions qui vont en suivre.

### **III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

➔ Les délégués pointent la baisse du nombre d’aides soignants en CDI depuis quelques mois.

La Direction ne peut que partager le constat. Les postes sont bien ouverts mais avec des retours infructueux en terme de candidature. Il est rappelé que, lors d'une rencontre récente avec l'ARS, ce sujet notamment a été évoqué et sur lequel notre problématique a été entendue mais sans qu'il y ait des pistes nouvelles à explorer.

➔ Les délégués du personnel font part à M. BERNIER que certaines fiches de paie du mois de mars étaient incomplètes et demandent à ce que des fiches rectifiées soient adressées aux personnes concernées.

La Direction précise qu'un nouvel envoi sera réalisé très rapidement à l'ensemble des salariés qui ont été destinataires d'un bulletin de salaire incomplet

La prochaine réunion est fixée au :

**JEUDI 23 MAI 2019 à 9 h 30**

Moulins, le 24 avril 2019